

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 17 AVRIL 2026
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE**

Projection du film « En Seine-et-Marne la vie sauvage entre plaine et forêt, produit par Valentin LENOTTE »

Le vendredi 17 avril 2026 au matin, au Nomade Lodge de Seine-et-Marne à la Chapelle Gauthier s'est tenue l'Assemblée Générale des chasseurs, en la présence de 223 participants dont 115 adhérents territoriaux.

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT – BENOÎT CHEVRON

C'est avec plaisir et émotion que je déclare, ouverte l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne du vendredi 17 avril 2026.

Je suis heureux d'accueillir l'ensemble des adhérents territoriaux, adhérents en contrat de services avec la Fédération, les présidents d'association spécialisée, ainsi que tous les chasseurs présents. Je tiens également à remercier pour leur présence tous nos invités.

Conformément aux statuts de la Fédération, une convocation a été faite par voie d'annonces dans les journaux locaux (la Marne, la République, le Pays Briard), ainsi que dans la lettre de convocation pour les adhérents le 11 mars 2026, le bulletin cynégétique n°80 de mars 2026 et bien sûr sur le site de la FDC77.

**1ère Résolution : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU VENDREDI 25 AVRIL 2025**

L'assemblée approuve à l'unanimité, le procès verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2025; mis à disposition sur simple demande à la fédération ainsi que sur le site internet.

**2ème Résolution : AUTORISATION D'ACQUISITION
ET VENTE DE PROPRIETE**

L'Assemblée générale autorise à l'unanimité, le Conseil d'administration à procéder à toutes opérations d'acquisition et de cession d'immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet de la Fédération ou à la gestion de son patrimoine, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

3ème Résolution : CONTENTIEUX

L'Assemblée générale autorise à l'unanimité, le Président à ester en justice, au nom de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, dans tous les contentieux pouvant être engagés ou auxquels la Fédération pourrait être partie en demande comme en défense

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2025
ACTIONS FEDERALES-Partie 1
NATHALIE BEAULNES-SERENI – Secrétaire général**

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,
Chers amis chasseurs, chers élus et partenaires,

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents, Chers amis chasseurs, chers partenaires, chers élus,

1. Une dynamique d'échanges renforcée

En ma qualité de secrétaire général de la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, j'ai l'honneur de vous présenter le bilan synthétique de notre activité pour l'année écoulée.

La préparation de notre assemblée générale s'est appuyée sur l'organisation de trois réunions de pré-assemblée, tenues à Pamfou, Doue et Nonville.



Ces rencontres ont réuni plus de 300 participants, traduisant votre attachement à un dialogue direct et constructif avec votre Fédération.

Les échanges ont principalement porté sur la gestion du grand gibier, avec une préoccupation croissante liée à l'augmentation des territoires non chassés ou non chassables, en lien avec les dynamiques d'urbanisation.

Par ailleurs, le renouvellement en cours de la liste des ESOD a suscité également des inquiétudes bien légitimes quant aux moyens permettant aux responsables de chasse, aux gardes particuliers, aux piégeurs et aux chasseurs d'envisager l'avenir du petit gibier sereinement.

En 2025, la Fédération a compté 1 219 territoires adhérents sous contrat de service et 282 territoires adhérents au titre du forfait plan de chasse, pour une surface totale proche de 400 000 hectares.

Parmi nos ressources propres, les adhésions via le guichet unique restent bien entendu la base essentielle de notre socle financier. Ainsi, pour la campagne 2024/2025, nous avons enregistré 9 872 validations et pour la campagne en cours, qui se terminera au 30 juin de cette année, 9 777 chasseurs ont pris une validation de leur permis en Seine-et-Marne.

Ces chiffres traduisent un ralentissement de la baisse observée ces dernières années du nombre de chasseurs, dans notre département, laissant entrevoir une possible stabilisation, voire une reprise à la hausse de nos adhésions.

Un élément particulièrement positif mérite d'être souligné, c'est celui de la progression du nombre de nouveaux chasseurs, passé de 323 à 341. Une petite augmentation mais une augmentation réelle.

Le nombre de candidats à l'examen du permis de chasser demeure, quant à lui, stable.

Dans un contexte où le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur, ces indicateurs sont encourageants pour l'avenir de la chasse.

Contrairement aux idées reçues, la chasse n'est pas une pratique en déclin comme en témoigne une récente étude IFOP, commandé par la FNC qui montre que 10 % des Français se disent positivement curieux vis-à-vis de la chasse et que 7 % envisagent sérieusement de passer le permis. Cela représente près de 5 millions de Français.

Dans ce contexte, votre Fédération a fait de l'accueil des nouveaux chasseurs un enjeu majeur. Cela passe par une formation exigeante, un haut niveau de sécurité irréprochable et un accompagnement humain de qualité. Un grand merci au pôle formation ainsi qu'à toutes les équipes de bénévoles qui concourent à cet objectif de formation exigeante et irréprochable.

Nous avons aussi pratiqué une diversification de nos activités permettant, depuis de nombreuses années, de compenser la baisse de nos ressources statutaires, notamment en nous positionnant sur des dossiers à caractère environnemental tels que :

- ☞ L'animation de deux périmètres Natura 2000 ;
- ☞ L'accompagnement des mesures agro-environnementales ;
- ☞ L'animation du plan de relance haies ;
- ☞ Notre engagement dans le programme Agrifaune, à travers la valorisation du principe du semis à la volée avant récolte.

Mais également en conventionnant avec des partenaires tels que le Département Seine-et-Marne, l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, la SNCF, la FRC Île-de-France, ainsi que des territoires privés.

Dans un autre domaine, Notre boutique « Territoire 77 », venant en appui commercial dans le cadre de ces nombreuses activités à caractère environnemental, a été renforcée cette année par l'arrivée de Rémy Pernotte.

Notre gouvernance, est fondée sur un Conseil d'administration qui joue pleinement son rôle d'orientation stratégique en lien étroit avec les commissions thématiques : sécurité, communication, formation, petite faune, grande faune.

Cette année, les travaux ont porté essentiellement sur le renouvellement de notre schéma départemental de gestion cynégétique pour les six prochaines années.

La Fédération, c'est aussi une équipe de professionnels au service de la chasse seine-et-marnaise, composée de 19 salariés, au service des territoires et des adhérents, pilotée par notre directeur, Bruno Molot.

Cette année, nous avons acté le départ de Michael Castillo, qui a souhaité réorienter sa carrière vers la garderie privée, et remplacé par Willy Vie.

Nous avons accueilli également deux nouveaux salariés : Alexandre Huchard au sein du pôle environnement à la suite du départ de Laura Vérin et Baptiste Petrowiste au sein du service technique sur le sud du département.

Nous accueillons également deux alternants, Romain Lacrick et Alex Arago Roy.

Ces évolutions participent au maintien et au développement des compétences de la structure.

En conclusion

La Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne a su, à travers l'évolution de ses missions, se moderniser pour faire face aux nouveaux enjeux de la société.

Changer notre image, évoluer dans nos missions, ne signifie pas renier nos traditions : la Fédération est aujourd'hui la garante d'une chasse durable, moderne et engagée pour les futures générations.

Je laisse maintenant la parole à Bruno Molot, notre directeur, après une transition de circonstance avec la projection du film :

« Radars ornithologiques, les chasseurs au service de la science »

Je vous remercie de votre attention.

<p style="text-align: center;">RAPPORT D'ACTIVITE 2024 2^{ème} partie Bruno MOLLOT-Directeur Général</p>

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Présenter dans le détail l'ensemble de nos actions environnementales serait beaucoup trop long, tant leur diversité est aujourd'hui importante !

Je vous propose plutôt d'en retenir quelques exemples significatifs, les autres étant développés dans notre rapport d'activité ainsi que dans notre bulletin cynégétique.

Je commencerai par le radar ornithologique que vous venez de découvrir à travers le film.

Installé l'an dernier à Châtenay-sur-Seine, il s'agit du premier de ce type en Île-de-France, mis en place en partenariat avec l'EPTB, la FNC, la Métropole du Grand Paris et la FRC Île-de-France et les premiers résultats sont déjà très parlants.

Ce radar s'inscrit dans un réseau national de 14 unités, constituant un dispositif scientifique particulièrement performant, bien au-delà des capacités d'observation humaine.

En une seule année, près de 2 200 000 oiseaux ont été détectés au-dessus du site, certains à plus de 1 500 mètres d'altitude.

Ces données, que vous pouvez voir à l'écran, nous permettent de mieux comprendre les flux migratoires : les volumes, les directions, mais aussi le fait que près de 80 % des passages ont lieu de nuit — donc totalement invisibles à l'œil nu. Elles constituent un apport majeur pour la connaissance et la prise en compte des migrations dans la gestion durable des espèces migratrices.

Cette technologie, fondée sur l'intelligence artificielle et l'analyse de l'éco-signature des oiseaux, marque une avancée importante pour le suivi de nombreuses espèces et tout particulièrement dans le cadre de la gestion adaptative pour les espèces chassables indispensable afin de maintenir leur statut gibier.

Concernant Natura 2000,

Nous avons été renouvelés pour trois années sur le site de la Bassée et de ses plaines adjacentes, aux côtés de nos partenaires l'AGRENABA et Pie Verte Bio 77.

Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Roger Denormandie, en sa qualité de Président de la Communauté de communes de la Bassée et du Montois ainsi que Monsieur Xavier Lamotte, Président du COPIL pour leur engagement et leur confiance.

Sur le massif de Villefermoy, que nous animons également, une extension du périmètre est à l'étude, notamment vers les zones agricoles, afin de mieux protéger des espèces emblématiques comme la pie-grièche écorcheur ou la bondrée apivore.

Un grand merci également à Monsieur Christian Poteau, Président de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, ainsi qu'à Monsieur Pierre-François Prioux, Président du COPIL.

Une exposition itinérante a été mise en place, principalement à destination des scolaires du territoire afin de sensibiliser aux enjeux de biodiversité locaux.

Autre fait marquant : un couple de balbuzards pêcheurs s'est reproduit pour la deuxième année consécutive, sous l'œil d'une caméra accessible en continu sur notre site internet.

Ce projet est mené en partenariat avec l'Office national des forêts, avec lequel nous renforçons actuellement notre collaboration pour nos activités naturalistes sur les deux sites Natura 2000 que nous animons.

Par ailleurs, nous avons renouvelé notre convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour quatre années supplémentaires, concernant la gestion d'une zone humide majeure sur la commune d'Égligny, dans la Bassée.

Nous poursuivons également plusieurs prestations environnementales concrètes :

Un accompagnement technique sur le domaine de Montgé-cn-Goële, dans une démarche de labellisation conciliant activité équestre et préservation des milieux ;

Un programme de restauration de mares au sein d'une propriété du groupe Peugeot Frères, en vue d'obtenir la certification Européenne : « Territoire de Faune Sauvage » délivrée par la Fondation François Sommer.

Et enfin, des actions menées pour la SNCF réseau afin de limiter les collisions entre la faune sauvage et les infrastructures ferroviaires, grâce à des dispositifs de suivi et d'analyse de terrain.

Nous finalisons actuellement le plan de gestion du site de Mouy-sur-Seine, appartenant à la Fondation pour la préservation de la nature, avec une ambition claire : En faire un support pédagogique pour les collégiens, dédié à la découverte de la biodiversité et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux grâce à un financement Eco-contribution.

Enfin, pour conclure la présentation de nos actions à caractère environnemental.

Une expérimentation est en cours avec le Conseil départemental sur la RD 408, à proximité de notre site de Bréau.

L'objectif dans un premier temps est :

- De mieux quantifier les collisions entre véhicules et faune sauvage.
- Puis de tester des dispositifs anticollisions de type réflecteurs pour en réduire le nombre notamment en dissuadant les animaux de traverser lors de l'approche des véhicules.

Ces résultats nous permettront, à terme, d'orienter d'éventuelles mesures de généralisation ou d'adaptation sur d'autres secteurs à risque de notre département.

Je vous remercie et vous souhaite une très belle assemblée.

BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION GRANDE FAUNE
SAISON 2025-2026
G rard FOURMENT - Pr sident de la commission grande faune

Projection film "du Gibier pour tous"

Mesdames, Messieurs,

Le dossier relatif   la grande faune, une fois encore, constitue un motif l gitime de satisfaction. Son actualit , sa r alit  de terrain, la qualit  de ses bilans ainsi que les perspectives qu'il ouvre pour l'avenir de nos chasses seine-et-marnaises t moignent du travail accompli et des progr s r alis s.

Toutefois, cette satisfaction ne saurait nous autoriser   rel cher notre vigilance. Les  ch ances   venir, qu'elles soient d'ordre cyn g tique ou financier, nous invitent au contraire   poursuivre nos efforts et   viser une am lioration constante.

C'est   cette condition que nous pr serverons l' quilibre de nos ressources, tout en renfor ant la reconnaissance et la confiance que nous accordent nos diff rents partenaires.

LE DOSSIER GRANDE FAUNE

Pour les esp ces soumises au plan de chasse, nous terminons la troisi me et derni re ann e du premier plan de chasse triennal 100 % d partemental. Ce cycle permet d sormais de disposer d'un recul suffisant pour  valuer les orientations prises et leurs effets sur le terrain.

Dans l'ensemble, les r sultats peuvent  tre qualifi s de satisfaisants. Ils traduisent une gestion globalement coh rente des populations et une capacit  des acteurs   s'adapter progressivement aux objectifs fix s. Toutefois, cette r ussite doit  tre nuanc e par la mani re dont ce plan a  t  conduit sur les trois saisons de chasse.

En effet, les deux premi res ann es ont  t  marqu es par une prudence notable dans la plupart des secteurs. Cette approche mesur e peut s'expliquer par une certaine appr hension de mal faire dans un contexte h rit  de bilans ant rieurs, souvent jug s mitig s et marqu s par une certaine tendance au protectionnisme.

Face   ces incertitudes, vous avez fait le choix d'une mont e en charge progressive plut t que d'une intensification imm diate des pr l vements. Une orientation compr hensible, qui a permis de s curiser les d cisions, m me si elle a pu, dans une certaine mesure, en ralentir la dynamique. C'est, dans une certaine mesure, tout   votre honneur.

Cette strat gie prudente a probablement permis d'appr cier au plus juste le niveau des effectifs sur le terrain, d' viter des d s quilibres brutaux et de mieux ajuster les actions au fil du temps. Elle a aussi contribu    am liorer la lisibilit  des r sultats en fin de cycle.

En conclusion, si ce premier plan triennal affiche aujourd'hui des r sultats globalement positifs, fruit d'une phase initiale volontairement conservatrice, il met en  vidence l'int r t d'une d marche prudente et  volutive permettant d'am liorer les r sultats tout en tenant compte des disparit s territoriales.

Ces enseignements devront utilement nourrir l' laboration et l'application du prochain cycle de planification.

Pour l'esp ce Chevreuil,

  l' chelle du d partement, le taux de r alisation du plan de chasse atteint un niveau historiquement bas, de l'ordre de 64 % sur la p riode triennale.

Ce r sultat marque une rupture notable avec les dynamiques observ es ant rieurement dans le cadre des plans de chasse annuels, pour lesquels les taux de r alisation s' tablissaient en moyenne autour de 75 %.

Cette baisse significative traduit un d crochage entre les attributions et les pr l vements habituellement r alis s.

Parmi les diff rents facteurs avanc s, les pertes extra-cyn g tiques survenues au printemps 2024 doivent  tre prises en consid ration.

Si cet élément, localement marqué dans certains secteurs, notamment au nord et au centre du département, a pu affecter les populations, il ne semble pas, à lui seul, expliquer l'ampleur du recul des prélèvements à l'échelle départementale.

Ce constat met en évidence la nécessité :

- ☞ d'approfondir l'analyse des facteurs responsables ;
- ☞ de renforcer le suivi territorial ;
- ☞ d'adapter plus finement les attributions aux capacités opérationnelles des secteurs.

Dans ce contexte, les propositions fédérales d'attributions pour les campagnes à venir, qui ont globalement suivi les demandes exprimées par les territoires, ont été ajustées en intégrant les bilans observés et la nécessité d'observer et de gérer la réactivité de l'espèce dans les secteurs sinistrés.

À l'échelle du département, le taux de réalisation du plan de chasse atteint un niveau historiquement bas, de l'ordre de 64 % sur la période triennale.

Ce résultat marque une rupture notable avec les dynamiques observées antérieurement dans le cadre des plans de chasse annuels, pour lesquels les taux de réalisation s'établissaient en moyenne, autour de 75 %.

Cette baisse significative traduit un décrochage entre les attributions et les prélèvements habituellement réalisés.

Parmi les différents facteurs avancés, les pertes extra-cynégétiques survenues au printemps 2024 doivent être prises en considération.

Si cet élément, localement marqué dans certains secteurs, notamment au nord et au centre du département, a pu affecter les populations, il ne semble pas, à lui seul, expliquer l'ampleur du recul des prélèvements à l'échelle départementale.

Ce constat met en évidence la nécessité :

- ☞ D'approfondir l'analyse des facteurs responsables,
- ☞ De renforcer le suivi territorial,
- ☞ D'adapter plus finement les attributions aux capacités opérationnelles des secteurs.

Dans ce contexte, les propositions fédérales d'attributions pour les campagnes à venir, qui ont globalement suivi les demandes exprimées par les territoires, ont été ajustées en intégrant les bilans observés et la nécessité d'observer et de gérer la réactivité de l'espèce dans les secteurs sinistrés,

Pour l'espèce cerf.

En Goële et Multien, la dynamique des déplacements de la grande faune avec l'Oise semble favorable à nos territoires, comme en témoigne un taux de réalisation de 91 %.

Les demandes d'attributions formulées par les chasseurs pour les prochaines saisons s'inscrivent dans cette tendance, avec une progression de 36 %, en cohérence avec le niveau des prélèvements observés.

Cette évolution marquée fait l'objet d'un suivi attentif de notre part, car les dégâts constatés sur les cultures agricoles, provenant de cette espèce, sont en nette augmentation.

Pour le Pays Marne et Ourcq, nous observons une dynamique similaire, avec des populations cette fois en provenance du département de l'Aisne.

La hausse constatée des prélèvements et des observations de terrain justifie également une augmentation significative des attributions (de l'ordre de 51 %).

Pour le massif de Villefermoy, l'analyse des prélèvements confirme les observations précédemment formulées.

Le taux de réalisation est en nette diminution, ce qui pourrait traduire une baisse effective des populations.

D'autres facteurs sont également avancés par les acteurs de terrain, notamment la diversité des territoires, la pluralité des modes de chasse ou encore des attributions ces dernières années jugées trop élevées.

En conséquence, les attributions sont revues à la baisse, dans un contexte nécessitant un suivi attentif, notamment au regard des interrogations exprimées par la profession forestière.

En Bière et Fontainebleau, les prélèvements atteignent un niveau supérieur aux attentes, avec un taux de réalisation de 84 %.

Cette performance repose largement sur l'application d'un plan de chasse unifié à l'échelle de l'ensemble du massif domanial de Fontainebleau (19 000 hectares).

L'efficacité des chasseurs s'appuie sur une gestion tourmente et évolutive des systèmes de marquage, permettant un ajustement continu et particulièrement réactif des prélèvements, sur chaque lot, au cours des saisons de chasse.

Cette organisation stricte et rigoureuse conduit, inévitablement, à une régulation létale des populations de cervidés, s'inscrivant dans une logique de prélèvements systématisés et optimisés. Toutefois, cette approche, en cherchant à maximiser en permanence les résultats, fait peser un risque réel de déséquilibre à moyen terme, voire d'appauvrissement des populations déjà bien impactées si elle n'est pas strictement encadrée.

Au-delà de la seule performance, cette dynamique soulève des interrogations sur le principe et le respect des valeurs de la chasse, en particulier dans un massif forestier exceptionnel, riche d'histoire et de traditions sociales locales.

La quasi-suppression de l'aléas et de l'inconnu que suscitent une journée de chasse, transforme profondément l'acte traditionnel de chasse, au risque de compromettre l'éthique et la déontologie qui doivent toujours guider durablement la réalité de nos actes.

Dans ce contexte, et au regard des risques identifiés, nous ne pouvons accepter les nouvelles demandes d'attributions, en constante augmentation, en particulier lorsqu'elles ciblent de manière accrue les catégories reproductrices.

Pour le GIC « Bière et Bocage », nous constatons une amélioration des résultats, qui semble résulter d'une augmentation des effectifs. Cette tendance se retrouve également dans les observations nocturnes.

En conséquence, nous avons validé les propositions du GIC pour des attributions en légère hausse, adaptées à cette évolution.

Pour l'espèce daim :

Aujourd'hui, les attributions et les prélèvements restent encore très disparates selon les territoires. Toutefois, on observe une évolution notable : de nombreux gestionnaires formulent désormais leurs demandes en s'appuyant sur des observations concrètes de terrain, plutôt que sur de simples hypothèses de rencontres.

Aussi, un constat s'impose avec de plus en plus d'évidence : la présence du daim est aujourd'hui signalée un peu partout dans le département. Cette expansion laisse penser que l'espèce apprécie nos contrées et tend à s'implanter durablement sur nos territoires.

Dès lors, il convient de considérer le daim comme une espèce désormais autochtone. Elle mérite toute notre attention, d'autant plus que le daim représente un excellent animal de chasse, aussi intéressant pour le chasseur que pour le chien.

Dans ce contexte, une question légitime se pose : pourquoi ne pas envisager, à présent, une évolution de son statut, en le classant comme espèce chassable plutôt que comme espèce indésirable en milieu forestier ?

LE SANGLIER

Attardons-nous, une fois de plus, sur cette espèce hors norme.

Lors de la dernière saison, 20 000 prélèvements ont été réalisés sur cette espèce.

Si ce chiffre peut, à première vue, être perçu comme un succès, en comparaison avec d'autres espèces emblématiques du département qui peinent à survivre, il dissimule, en réalité, une dynamique préoccupante : la population de sangliers progresse de manière continue, à un niveau désormais difficilement maîtrisable.

Pourquoi cette augmentation constante ? Plusieurs facteurs entrent en jeu :

Premièrement, les habitats ont changé, la forêt n'est plus le domaine vital du sanglier :

- Les plaines agricoles, le colza, le maïs, les couverts améliorants... offrent nourriture et refuge pratiquement toute l'année avec les difficultés qu'elles engendrent pour les déloger.
- Les zones industrielles, artisanales et même certains sites naturels classés deviennent autant de refuges pour ces animaux.

Deuxièmement, l'évolution du climat joue un rôle non négligeable :

- Les fructifications forestières sont plus régulières.
- Les hivers moins rigoureux limitent les pertes juvéniles.

Autrement dit, la nature favorise leur prolifération.

Troisièmement, certaines zones restent difficiles à chasser : l'expansion de l'espèce s'étend à des territoires complexes, où les contraintes sociales ou l'accessibilité limitent notre action.

Les suivis mensuels, que nous assurons, révèlent des tendances qui ne peuvent plus être ignorées : la prolifération du sanglier devient un enjeu critique. Loin d'être limitée aux seuls aspects cynégétiques, cette expansion incontrôlée exige une gestion proactive et des mesures adaptées, souvent radicales pour éviter que la situation ne devienne ingérable, insupportable, voir intolérable.

Même avec la chasse désormais autorisée toute l'année, les moyens restent parfois insuffisants.

Nous faisons face à un déséquilibre entre la responsabilité qui nous incombe et les moyens d'actions dont nous disposons.

Les conséquences se font sentir sur les territoires impactés tandis que la note financière reste à la charge du chasseur.

En conclusion, la progression du sanglier, à la fois constante, soutenue et parfois difficilement maîtrisable, ne peut plus être ignorée, quelle que soit son origine. Son évolution, souvent rapide et imprévisible, impose plus que jamais une prise en compte sérieuse et structurée. Il devient donc essentiel d'intégrer cette réalité dans les budgets à venir, afin d'anticiper ses impacts, de mieux encadrer sa gestion et de mettre en place des réponses adaptées et durables.

La recherche du Grand Gibier blessé :

Malgré des bilans solides et en nette progression, les rapports annuels des deux organismes agréés révèlent un paradoxe surprenant : le volume des demandes de recherches et des contrôles de tir s'essouffle, voire décline. Faut-il y voir le signe que les chasseurs sont devenus des tireurs d'exception ? Ou, plus vraisemblablement, celui d'un certain relâchement et désintéressement, lorsque les tableaux sont déjà bien remplis ?

Quoi qu'il en soit, cette question mérite d'être posée pour préserver la crédibilité de la chasse traditionnelle.

Le dossier DÉGÂTS

Alors même que la saison en cours s'oriente par une baisse notable des dégâts, en termes de surface et de prix des denrées, la forte augmentation des prélèvements de sangliers révèle en réalité des populations toujours importantes, laissant présager un risque accru pour la prochaine campagne. Dans ce contexte paradoxal, et contrairement aux exercices précédents, la prudence s'impose : elle nous conduit à anticiper des recettes fixes à la baisse, tout en constituant des réserves sur les charges.

Le BUDGET 2026/2027 :

Ce budget 2026/2027 vous est donc proposé, d'une part, avec des provisions sur le poste dégâts (150 000€) pour pallier aux possibles évolutions en termes de surfaces détruites et hausse du prix des denrées et, d'autre part, en tenant compte de la baisse constante des permis de chasser, et donc de la perception des timbres Grands Gibiers.

Le budget 2026/2027 vous est proposé à **1 490 000€**, en baisse de - 143 500€ sur l'exercice en cours.

Il se décompose comme suit :

Les charges :

- Dégâts Grand Gibier : 990 000 €, soit 156 000€ par rapport à l'exercice en cours mais avec une provision de 150 000€ ;
- Frais d'expertise : 90 000 € (constant) ;
- Frais personnel : 270 000 € - (+2.5% - inflation prévisionnelle) et représentant 18% du budget ;
- Frais fonctionnement : 140 000 € (constant).

Les recettes :

- Plan de chasse Grand Gibier 40% du nouveau plan de chasse triennal : 637 000 € (représentant 43% des recettes)
- Le timbre Grand Gibier départemental, pour un montant de 63 000 € : en diminution car prenant en compte une baisse probable des validations départementales, estimé à 5% ;
- La participation des validations nationales pour un montant de 189 000€, également en diminution car prenant en compte aussi, une baisse probable des validations nationale, de l'ordre de 5% ;
- La Contribution Forfaitaire Dégât qui supprime et remplace les boutons sanglier, pour un montant prévisionnel de 54 340€.

Cette nouvelle contribution sera appliquée aux territoires, disposant d'un plan de chasse et d'une surface boisée inférieure à 15ha et à tous les territoires de plaine, quelle que soit la surface, de l'ouverture générale au 31mars.

NOTA : nous rappelons que nous ne pouvons plus compter, pour les prochains budgets, de la participation nationale du plan de résilience.

Le solde du cumul de ces différentes recettes fédérales précitées détermine le montant de la Contribution hectare boisée, constituant la dernière recette variable applicable à l'ensemble des territoires d'une superficie supérieure à 15 hectares et à répartir sur les 126 000ha boisés recensés à ce jour.
Elle est fixée à **546 660€**, en baisse de 122 000€

Conformément à nos obligations statutaires, les propositions de contributions territoriales dégâts de grand gibier, pour 2026/2027, que nous soumettons à votre agrément, sont les suivantes :

N°	Pays ou du sous-pays	C.T.D.G.G 2026-2027	RAPPEL C.T.D.G.G 2025-2026
1A	Goële et Multien Centre	18 €	24 €
1B	Goële et Multien Sud	36 €	33 €
1C	Goële et Multien Ouest	46€	20.50 €
2A	Marne et Ourcq Nord	5.50€	7.50€
2B	Marne et Ourcq Centre	12.50 €	18€
2C	Marne et Ourcq Est	4€	3€
3A	Marne la Vallée Ouest	7€	1€
3B	Marne la Vallée Nord	3€	9€
3C	Marne la Vallée Sud	20€	20€
4	Brie des deux Morin	5€ / 10€	6.50€ / 11€ / 6.50€
5A	Brie boisée Sud	8.50	2 € / 17 €
5B	Brie boisée Nord	1.50€	1.50€
5C	Brie boisée Est	2€ / 5.50€ / 7.50€	2€ / 8€ / 12€
6A	Plaine de la Brie Ouest	2.50€ / 20.50€	4€ / 26€
6B	Plaine de la Brie Est	10 €	7 €
7A	Brie humide Villefermoy Ouest	1.50 € / 4€ / 4.50€ / 1.50€	1 € / 5€ / 6€ / 1€
7B	Brie humide Villefermoy Est	3€	3€
8	Bassée Montois	5 €	7 €
9	Bièvre et Fontainebleau	1.50€	3 €
10	Gâtinais	4€	4 €
11	Bocage	6€	3 €

- La situation reste préoccupante sur le **Pays de Goële et Multien**.

Nous sommes sur un territoire essentiellement agricole, faiblement boisé, fortement urbanisé, avec des contraintes importantes liées notamment à la présence de zones protégées comme l'aéroport Charles-de-Gaulle. La pratique traditionnelle de la chasse se complique.

Dans ce contexte, la grande faune, en particulier les sangliers et les grands cervidés, tend à se concentrer en plaine. Or, dans le même temps, les prélèvements de sangliers diminuent, ce qui ne permet plus de réguler efficacement les populations.

Résultat : les effectifs augmentent, les surfaces agricoles détruites progressent, et le montant des dégâts devient de plus en plus important.

Cette dynamique entraîne une hausse des contributions locales, qui devient aujourd'hui économiquement préoccupante pour le territoire.

Pour le **secteur de Marne-la-Vallée**, le contexte de ville nouvelle s'accroît d'année en année.

On observe une population de plus en plus opposée à la chasse, tandis que les zones favorables à l'accueil des sangliers se multiplient.

Dans ces conditions, la chasse devient, concrètement, de plus en plus difficile, voire impossible à pratiquer.

Paradoxalement, le coût des dégâts reste, lui, supporté par les chasseurs.

Cela pose une question de fond : faut-il chercher à éradiquer le sanglier dans ces zones, ou bien accepter sa présence et en assumer collectivement les conséquences, notamment en matière de répartition des coûts ?

Pour le **secteur du bocage**, Nous constatons une hausse significative des contributions, qui semble confirmer une dynamique préoccupante de l'espèce sanglier.

Les prélèvements de sangliers, en augmentation de 30 %, peuvent justifier l'extension des surfaces agricoles détruites, assez réparties sur l'ensemble du secteur.

Malgré une pression de chasse soutenue tout au long de l'année, et une forte réactivité des chasseurs, cela n'a pas suffi à contenir la situation.

Il est donc essentiel de renforcer la surveillance et les actions de prévention, afin d'éviter de retomber dans une situation que nous avons déjà connue.

Sur les autres secteurs, qui représentent la majorité du département, la situation pourrait paraître globalement maîtrisée.

Les factures de dégâts sont en baisse et les niveaux de prélèvements sont soutenus, voir impressionnants.

Ces résultats sont encourageants, mais ils ne doivent pas conduire à un relâchement de la vigilance.

En effet, ils traduisent également une présence importante de la grande faune, qui justifie une attention particulière en vue de la prochaine saison.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts engagés, car un relâchement aujourd'hui pourrait entraîner des conséquences significatives dès les prochaines récoltes.

Le réveil pourrait être douloureux.

En conclusion

Le nouveau schéma, en cours d'étude, ne devrait pas entraîner de changements majeurs dans la gestion de la grande faune. Il a été conçu pour être simple, clair, efficace et facilement applicable sur le terrain.

La grande faune occupe aujourd'hui une place majeure en Seine-et-Marne. Le dossier du sanglier et des dégâts reste central, à la fois comme réussite et comme point de vigilance.

Nous avons cherché à assurer une certaine équité dans la répartition des ressources financières. Nous réaffirmons également notre volonté de rester pleinement responsables tout au long de l'année dans la gestion des populations de sangliers.

À nos côtés, des partenaires fidèles, engagés et exigeants nous accompagnent. Cette exigence est une force, car elle nous pousse à progresser.

Ce programme ambitieux et exigeant représente un enjeu majeur pour l'avenir de nos activités de chasse. Sa réussite dépendra de notre capacité à mobiliser durablement nos équipes et nos compétences.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION DE MONSIEUR FARID MEBBARKI,
MAIRE DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-GAUTHIER**

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – BENOIT CHEVRON

Dans son rapport moral, le Président, Benoît Chevron, a tenu, comme chaque année, à adresser des remerciements sincères à l'ensemble des personnalités présentes aujourd'hui, et qui, tout au long de l'année, travaillent à nos côtés.

« C'est avec plaisir que je vous accueille à l'Assemblée Générale de notre Fédération.

J'ai aussi le plaisir d'accueillir tous les officiels, nos partenaires, et les entreprises qui nous accompagnent tout au long de l'année ».

Il a tout d'abord salué la présence des représentants de l'État et des institutions :

Monsieur le préfet, Pierre Ory, Madame la Présidente de Région, Valérie Péresse, accompagnée de Valérie Lacroute, Jérôme Regnault, Sébastien Dromigny et Éric Jeunemaître,

Monsieur le Sénateur, Pierre Cuypers, ainsi que les Députés Jean-Louis Thieriot et Julien Limongi.

Ses remerciements se sont également adressés aux représentants du Département, Madame Isoline Garreau et Madame Nolwenn Le Bouter, ainsi qu'à l'ensemble des services de l'État, et en particulier la Direction Départementale des Territoires, représentée par son Directeur Romain Guillot, accompagné de Laurent Bedu et Sandrine Lcménager.

Il a également tenu à associer à ces remerciements les services de gendarmerie, le SDIS, l'OFB représenté notamment par Corinne Revel et Dominique Millet, ainsi que l'ensemble des Présidents d'associations présents.

Enfin, il a exprimé sa reconnaissance à Monsieur le Maire, Farid Mebarki, pour son accueil chaleureux au sein de sa commune.

Au-delà de ces remerciements, le Président a tenu à rappeler le contexte dans lequel nous évoluons. Dans un monde marqué par les tensions et les divisions, où les réseaux sociaux sont parfois vecteurs de crispations, il est essentiel de rappeler que la chasse demeure, avant tout, une source de partage, de plaisir et de lien humain. Un élément d'équilibre qu'il nous paraît important de continuer à valoriser.

Sur le plan européen, le constat est souvent le même : nous avons le sentiment d'une Europe éloignée des réalités de terrain. La Commission européenne, produit régulièrement des textes qui impactent directement nos pratiques, nos chasses traditionnelles et, plus largement, notre art de vivre rural.

Dans ce contexte, il est essentiel de rester unis et solidaires pour faire valoir nos pratiques et leur réalité.

Lorsqu'au niveau européen, la chasse au filet est remise en cause, l'argument avancé est souvent qu'il faudrait privilégier le fusil. Or, dans certains cas, les filets peuvent être des outils de capture plus sélectifs. Cela illustre bien les contradictions que nous pouvons percevoir dans certaines décisions : des pratiques efficaces et maîtrisées peuvent être contestées, tandis que d'autres, pourtant moins précises, sont mises en avant. Il y a là une forme d'incohérence que nous devons continuer à souligner.

Une méthode est contestée, tandis qu'une autre, parfois moins précise, est mise en avant.

On constate aujourd'hui certaines évolutions, parfois même des ajustements, dans les positions initiales du comité REACH concernant l'usage du plomb.

À l'origine, les discussions laissaient envisager une interdiction très large, voire quasi générale. Aujourd'hui, certaines positions semblent évoluer, notamment sur les balles, qui pourraient continuer à être utilisées dans certains usages, car elles restent à ce jour parmi les solutions les plus efficaces et les plus fiables pour la pratique de la chasse.

En revanche, le sujet de la grenaille demeure pleinement ouvert. La trajectoire envisagée repose sur un remplacement progressif du plomb par des matériaux alternatifs, comme l'acier ou d'autres substituts sans plomb.

Mais il faut aussi rappeler une réalité simple : la transition ne peut pas être pensée uniquement de manière théorique. Aujourd'hui, les délais évoqués sont de l'ordre de trois ans. C'est un horizon très court au regard des adaptations que cela implique : évolution des équipements, adaptation des pratiques, transformation des filières et prise en compte des réalités de terrain.

Nous ne sommes pas dans le refus du changement. Nous sommes dans l'exigence de réalisme.

Cela étant dit, il faut aussi savoir reconnaître les avancées.

La gestion adaptative en est un exemple intéressant. Elle permet de mieux connaître certaines espèces et d'ajuster les prélèvements sur des bases scientifiques. C'est une démarche positive, à condition qu'elle repose sur une expertise solide, transparente et partagée.

Et c'est là un point essentiel : la qualité de la science et la confiance que l'on peut lui accorder.

Nous avons besoin d'une expertise indépendante, pluraliste, et reconnue par tous. Sans cela, le débat public se fragilise.

Enfin, plus globalement, la question des moyens publics doit aussi être posée avec lucidité. Dans un contexte de contraintes budgétaires, il est légitime de s'interroger sur l'efficacité de certaines structures et sur le bon usage de l'argent public.

Il y a aujourd'hui des évolutions importantes, avec l'arrivée de nouveaux outils et de nouvelles technologies, comme l'application ChassAdapt, qui s'inscrit dans une logique de gestion adaptative.

Mais pour que cela fonctionne, il nous faut des données. Vous en avez tous entendu parler. Ce n'est pas un outil intrusif, bien au contraire : c'est un dispositif qui nous permet de collecter des informations fiables et, in fine, de préserver la chasse de certaines espèces.

Je pense notamment à la caille ou encore au milouin : sans ces outils, nous aurions probablement dû arrêter de chasser ces oiseaux.

Par ailleurs, il y a eu le retour de la tourterelle des bois. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

En 2014, j'étais à Marrakech pour une conférence consacrée à cette espèce, à un moment où le Maroc souhaitait développer le tourisme cynégétique autour de la caille et de la tourterelle des bois. À cette occasion, j'avais alerté sur le fait que ces oiseaux étaient chassés en période de reproduction, ce qui posait un véritable problème. Dès l'année suivante, une ouverture spécifique a été mise en place, initialement début juillet. Aujourd'hui, elle est fixée au 15 août.

Cela signifie que la chasse ne se déroule plus pendant la période de reproduction. Et les résultats sont là : les effectifs ont augmenté. Cela démontre que des évolutions sont possibles et que rien n'est figé.

Les données sont également essentielles pour la classification des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts). Et aujourd'hui, c'est grâce à vous que nous avons pu proposer une liste identique à la précédente.

Cette liste a été validée par le ministère et sera prochainement présentée au CNCFS. Bien sûr, elle sera contestée par certaines associations de protection de la nature.

Au passage, rappelons que certaines de ces associations bénéficient de financements publics, ce qui peut légitimement interroger.

Au niveau national, nous avons participé à une opération d'envergure : "Nature propre", déclinée en Île-de-France avec la FICIF, aux côtés de mes collègues Philippe Wagnet et Charles-Hubert de Bellaigue.

Cette initiative est importante, car elle montre une réalité souvent méconnue :

les chasseurs sont des acteurs engagés de la société civile.

Notre action ne se limite pas au monde rural ; elle s'inscrit pleinement dans les grands enjeux environnementaux et sociétaux.

Cette dynamique collective s'appuie également sur une cohésion régionale forte.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien du Conseil régional, à travers une convention qui nous permet de développer de nombreux projets.

Je ne vais pas tous les détailler ici, Madame Valérie Pécresse y reviendra, mais il est essentiel de rappeler un point fondamental : Une subvention n'est pas un simple affichage.

C'est un levier concret, qui nous permet de réaliser des actions que nous n'aurions tout simplement pas pu mener sans cet appui.

Ces aides prennent différentes formes, y compris à plus petite échelle, notamment à travers le budget participatif, « l'Eco-contribution » où de nombreux chasseurs par leur validation ont ainsi contribué à faire avancer des actions utiles.

Parmi ces réalisations, un exemple emblématique s'impose : la plantation de haies. Ces projets, vous les connaissez. Ils sont essentiels pour la biodiversité, pour les paysages, et pour l'équilibre de nos territoires.

Et les résultats sont là : nous avons planté le plus de haies au niveau régional, avec 170 kilomètres réalisés.

À elle seule, la Fédération de Seine-et-Marne en a planté plus de 105 kilomètres.

Ce bilan n'est pas anodin. Il illustre concrètement ce que nous sommes capables de faire lorsque nous travaillons ensemble, avec des partenaires engagés et des moyens adaptés.

Il montre surtout que la chasse, au-delà des idées reçues, est une force d'action au service de la nature.

Il y a un autre point important que je souhaite aborder : les zones humides.

On ne pense pas toujours spontanément à la Seine-et-Marne sur ce sujet... et pourtant, nous avons un territoire remarquable.

Entre la vallée de la Seine, la vallée de la Marne, notre département dispose d'un patrimoine naturel riche, que nous

avons su préserver. À ce titre, nous avons conservé la gestion de Natura 2000, ce qui est une véritable reconnaissance de notre engagement.

Je tiens d'ailleurs à remercier Pierre-François Prioux, président du comité de pilotage, pour son implication. Nous pouvons compter sur des responsables solides, engagés, avec une vraie capacité à porter ces dossiers. Cette présence sur le terrain nous permet d'agir concrètement.

Avec le Conseil régional, nous avons notamment développé le projet "mares", avec déjà plusieurs dossiers déposés. Mais nous avons aussi su innover, en mettant en place des zones ZTHA. Ces zones tampon humides artificielles, situées entre plaines et bois, permettent de recréer des milieux favorables à la biodiversité.

Et les résultats sont très encourageants : sur les secteurs où elles ont été mises en place, nous observons déjà le retour d'espèces que l'on ne voyait plus.

Cela montre une chose essentielle : lorsque l'on agit, lorsque l'on innove, les résultats suivent. Mais notre engagement ne s'arrête pas à l'environnement. Il est aussi profondément humain.

Et à ce titre, il y a une initiative qui nous tient particulièrement à cœur : "Les chasseurs ont du cœur".

Grâce au soutien de la Région, cette opération a connu un véritable succès. Au niveau national, ce sont 23 000 repas qui ont été offerts, dont 15 000 en Île-de-France.

Je veux ici remercier chaleureusement tous ceux qui se sont mobilisés. La première année, il a fallu expliquer, convaincre, faire connaître l'opération. Mais cette année, vous avez été nombreux à vous engager spontanément, en donnant des carcasses de sangliers, de chevreuils ou de cerfs.

Et cela a été une vraie réussite. Une réussite collective, solidaire, exemplaire.

Face à un tel élan, il était évident de poursuivre. Cette opération sera donc reconduite cette année, avec le soutien de la Région Île-de-France.

Notre ambition est claire : avec nos deux fédérations départementales et l'appui de la FRC Île-de-France, nous voulons continuer à être des pionniers, à innover, et à être présents sur tous les fronts.

Parce qu'au fond, c'est bien cela qui nous caractérise : agir, s'adapter, et toujours avancer.

Parmi les actions dont nous pouvons être particulièrement fiers, il y a l'éducation à la nature. Chaque année, ce sont entre 8 000 et 10 000 enfants qui sont accueillis par nos deux fédérations.

Et rien que lors de la semaine à l'éducation à la nature, nous sensibilisons plus de 2 300 enfants de notre département.

C'est un engagement majeur. À elle seule, l'Île-de-France représente près de 40 % des actions d'éducation à la nature menée au niveau national.

Mais il faut le dire clairement : rien de tout cela ne serait possible sans nos bénévoles. On parle souvent d'une crise du bénévolat. Pourtant, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe nombreuse et engagée.

Je vois aujourd'hui beaucoup de bénévoles dans cette salle. Et je veux vous le dire simplement : sans vous, rien ne serait possible, votre engagement est indispensable. Nous avons besoin de chacun d'entre vous.

Cet engagement est également soutenu par nos partenaires. Sur l'éducation à la nature, nous bénéficions notamment du soutien de la Métropole du Grand Paris, qui finance une partie de nos actions, notamment en petite couronne. Grâce à cela, nous sommes présents sur l'ensemble du territoire, au plus près des publics.

Et lorsqu'on parle d'innovation, nous sommes aussi au rendez-vous. Un exemple concret : le radar ornithologique, financé par la Métropole du Grand Paris, l'EPTB et la FNC.

Cet outil, associé à l'intelligence artificielle, a permis d'observer en un an plus de 2,2 millions d'oiseaux au-dessus de la zone étudiée.

Ce type de dispositif apporte des données objectives, précieuses, indispensables pour mieux comprendre les évolutions des populations d'oiseaux.

Ces résultats viennent parfois contredire certains discours. Oui, il y a des évolutions, oui, les couloirs de migration changent. Mais non, les oiseaux n'ont pas disparu.

Il est essentiel, dans ces débats, de s'appuyer sur des données sérieuses, sur des études rigoureuses. Et surtout, d'éviter les raccourcis.

Nous entendons parfois des analyses partielles, qui pointent uniquement certaines causes, sans prendre en compte l'ensemble des réalités.

Or, les dynamiques de biodiversité sont complexes, multiples, et nécessitent une approche globale.

C'est pourquoi nous défendons une chose simple : la rigueur, l'honnêteté intellectuelle et l'appui sur des données fiables.

Parce qu'au fond, notre rôle est clair : mieux connaître pour mieux agir, et agir avec responsabilité, au service de la nature.

2026 sera une année charnière. Ce ne sera pas seulement le départ à la retraite de notre directeur, ce sera aussi l'aboutissement du nouveau schéma Départemental de gestion Cynégétique, le SDGC 2026-2032

Nous n'entrons pas aujourd'hui dans le détail, puisque nous sommes encore en phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, de l'administration, des propriétaires privés, des forestiers, et bien sûr nos associations.

Mais je veux en rappeler le fil conducteur : la simplification.

Nous dénonçons souvent une suradministration. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'agir. Alors saisissons-la. Notre objectif est clair : simplifier tout ce qui peut l'être, rendre nos règles plus lisibles, plus efficaces, plus adaptées au terrain.

Le calendrier est fixé : présentation à la CDCFS du 18 mai, consultation public, et une signature de Monsieur le préfet que nous visons pour le 14 juillet.

Au niveau départemental, notre ligne reste la même : innover, être à la pointe, et apporter des solutions concrètes. Vous avez vu le film tout à l'heure : "gibier pour tous".

Car la réalité est là : malgré une contribution territoriale globalement en baisse, nous faisons face à une population de sangliers trop importante. Alors, bien sûr, il faut réguler, mais il faut aussi valoriser et écouler la venaison.

Des outils se mettent en place : des ateliers de transformation se développent, notamment en périphérie de l'Île-de-France, avec un projet près de Rambouillet qui devrait voir le jour à la rentrée.

Mais cela reste insuffisant. Nous devons aller plus loin, et pour une fois, il faut le souligner :

l'administration nous a accompagnés, en simplifiant certaines normes dans le cadre de ce dispositif.

Ce n'est pas si fréquent, donc il faut le reconnaître.

Les résultats sont là : nous sommes passés de 15 000 à 20 000 sangliers prélevés, Les dégâts sont globalement maîtrisés...mais des situations restent préoccupantes.

Je pense notamment à certains secteurs, comme Marne-la-Vallée ou la périphérie ouest, où la présence de chasseurs devient insuffisante.

Dans ces zones, je veux saluer l'action des lieutenants de louveterie, représentés aujourd'hui par le président Robert Picaud, qui interviennent sous l'autorité de Monsieur le préfet.

Mais une question de fond se pose : Pourquoi les chasseurs devraient-ils payer les dégâts dans des zones où ils ne peuvent plus chasser ?

Monsieur le Sénateur, vous présidez le groupe chasse au Sénat, nous comptons sur vous pour faire évoluer ce cadre, car notre position est claire : les chasseurs doivent assumer là où ils chassent. Et ils le font !!

Nous avons d'ailleurs traversé une période difficile, avec la hausse des coûts des denrées au début de la crise en Ukraine. Une aide « le plan de résilience » avait été mise en place pendant trois ans. Elle s'arrête aujourd'hui et nous l'acceptons, parce que nous sommes responsables.

Mais dans le même temps, quelques communes souhaitent interdire la chasse. Alors il faut être cohérent : Là où la chasse est interdite, les conséquences doivent être assumées localement. Ce n'est pas aux chasseurs de supporter des décisions qu'ils ne prennent pas.

Autre sujet émergent : la présence possible d'un troisième loup dans le département.

Au niveau national, environ 2 000 loups pour un coût estimé à 80 millions d'euros pour l'État. (Inclus l'acquisition de chien de protection « les patous » et de leur alimentation).

Dans le même temps, 900 000 sangliers génèrent près de 100 millions d'euros de dégâts, financés... par les seuls chasseurs. Ce simple constat interroge.

Derrière ces chiffres, il y a aussi une réalité de terrain : la chasse a un coût, et il augmente.

Prenons l'exemple des chiens : indispensables à nos pratiques, mais de plus en plus coûteux à entretenir.

Aujourd'hui, certains renoncent, faute de moyens.

Si la chasse est reconnue comme un service rendu à la société, alors cette question mérite d'être posée :

ne faut-il pas mieux accompagner ceux qui en assurent le fonctionnement ?

À cela s'ajoute un autre problème majeur : la raréfaction des vétérinaires. Comme pour les médecins, ils sont de moins en moins nombreux. Les conséquences sont immédiates : des coûts parfois exorbitants, notamment le week-end. Nous avons vu des factures atteindre 4 000 euros pour un chien blessé un dimanche. Ce n'est pas acceptable ! Et là encore, il y a sans doute des solutions à chercher.

J'en parle avec une part d'humour... mais c'est un sujet très sérieux.
Parce qu'au-delà des chiffres, ce sont des pratiques, des engagements, et une passion que nous devons préserver.

Sur le plan départemental, un enjeu s'impose aujourd'hui comme central : l'aménagement du territoire.
Il y a vingt ans, dans nos assemblées générales, nous parlions principalement des espèces. Aujourd'hui, nous parlons avant tout des espaces. Cela change tout. Les haies, les mares, les aménagements agricoles, les pratiques innovantes... tout cela participe directement à la préservation de la biodiversité.

Parmi ces actions, je veux souligner le développement du Sem'àlavolée. Nous avons été pionniers en Île-de-France.
L'an dernier, plus de 1 000 hectares ont été réalisés, grâce à des prototypes de machines que nous avons nous-mêmes conçus. Et nous allons plus loin : un troisième prototype est à l'étude, pour lequel nous solliciterons un accompagnement financier de l'État.

Cette dynamique financière porte ses fruits. Aujourd'hui, ces pratiques sont reprises par d'autres acteurs : les coopératives agricoles, les opérateurs privés... et c'est une excellente chose. Cela montre que nous sommes capables d'ouvrir la voie. Et surtout, les résultats sont visibles sur le terrain : le retour d'espèces, comme la caille, avec une meilleure reproduction liée notamment à l'absence de déchaumage.

Plus largement, notre engagement est total. Qu'il s'agisse de Natura 2000, des politiques agricoles, ou encore des dispositifs environnementaux comme les MAEC, les chasseurs sont présents, impliqués, et force de proposition.
Dès que l'on parle d'environnement, les chasseurs sont là.

Je souhaite également évoquer un point important : le sanitaire.
Nous regrettons aujourd'hui l'absence de laboratoire régional dédié à la faune sauvage. Cela complique les analyses, allonge les délais, et peut parfois décourager certaines démarches. Concernant la maladie d'Aujeszky, les cas restent rares, mais bien présents. Cette année, un à deux cas ont été recensés en Seine-et-Marne, pour 20 000 sangliers prélevés. C'est peu... mais pour ceux qui y sont confrontés, les conséquences sont lourdes. C'est une maladie diffuse, imprévisible, qui peut disparaître pendant plusieurs années avant de réapparaître ailleurs. Nous devons donc rester vigilants.

Un mot également sur les travaux de votre Fédération. Vous avez les plans devant vous.
Le projet avance, mais il connaît des ajustements : nous avons récemment dû nous séparer de notre architecte. Cela entraînera un peu de retard. Mais nous faisons un choix assumé : prendre le temps nécessaire pour construire un projet solide, sur de bonnes bases.

Enfin, je n'ai pas développé cette année un sujet pourtant essentiel : la forêt.
Nous aurons l'occasion d'y travailler avec les acteurs concernés, notamment Fransylva et le CRPF, représentés aujourd'hui. Car comprendre la gestion forestière est indispensable.
Nous travaillons déjà étroitement avec le monde agricole ; il est tout aussi essentiel de renforcer notre connaissance et notre coopération avec le monde forestier.

Je terminerai simplement.
Merci à toutes et à tous pour votre présence, pour votre engagement, pour votre mobilisation. Continuons à avancer ensemble, continuons à innover, et surtout, continuons à être fiers d'être chasseurs et à défendre notre passion.

**INTERVENTION DE MADAME ISOLINE GARREAU VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

**INTERVENTION DE MADAME VALERIE PECRESSE PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE**

**RAPPORT FINANCIER - Monsieur Gaspard MARTIN
Expert-comptable**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de la Fédération des CHASSEURS DE SEINE ET MARNE.
Ce sont les comptes arrêtés au 30 Juin 2025 et établis pour la période cynégétique écoulée depuis le 1er juillet 2024 que je vais commenter avant de les soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.
Ces comptes sont la traduction financière des actions menées par votre Fédération, sous l'impulsion du Conseil d'Administration.

Les états annuels partiels qui vous ont été remis ont été établis selon les mêmes méthodes que ceux de l'exercice passé. Ils se présentent en deux parties :

- 1°) **Le bilan au 30 Juin 2025** qui est le reflet du patrimoine de la Fédération ;
- 2°) **Le compte de résultat** qui résume l'ensemble des flux comptables du 1er juillet 2024 au 30 Juin 2025.

I - LE BILAN AU 30 JUIN 2025

a) A l'actif, figurent les biens possédés au sens large par la Fédération.

- l'actif immobilisé principalement constitué de terrains, constructions, matériels et mobilier, logiciels, immobilisations financières pour un total net de 1 830 658 euros.
- l'actif circulant principalement constitué par les valeurs mobilières de placement et par les valeurs disponibles d'un montant de 4 683 588 euros et les comptes de régularisation qui correspondent uniquement aux charges de l'exercice 2025/2026 déjà enregistrées au 30 Juin 2025 d'un montant de 110 326 euros, soit un total de 4 793 914 euros.

b) le passif, nous permet de comprendre comment est financé ce patrimoine.

Par des capitaux (ou fonds propres) d'un montant total de 5 315 319 euros. Ceux-ci sont constitués :

- De la mise en réserve systématique des excédents nets de gestion des exercices antérieurs pour 4 932 090 euros (ressources propres de la Fédération, ils servent à financer en priorité l'actif immobilisé net, le surplus constituant le fonds de roulement)
- Du bénéfice de l'exercice pour 383 229 euros

Par une provision pour charge d'indemnités de départ à la retraite de 66 422 euros

Par des dettes diverses pour 726 719 euros qui correspondent aux dettes fournisseurs, fiscales, sociales et diverses engagées comptablement mais dont le paiement n'est pas encore intervenu au 30 Juin 2025 et des produits constatés d'avance pour 516 111 euros soit un total de 1 242 830 euros.

II - LE COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

Présenté en comparaison avec celui de l'exercice clos le 30 juin 2024. Il se divise en trois parties :

- a) Produits et charges d'exploitation
- b) Produits et charges financiers
- c) Produits et charges exceptionnels

- Produits et charges d'exploitation

Les produits du 1er juillet 2024 au 30 Juin 2025 s'élèvent à 4 800 013 euros contre 4 436 233 euros contre 4 800 013 euros au cours de l'exercice passé.

	30/06/2025	30/06/2024
Cotisations	1 050 339	1 058 358
Ventes de biens	1 241 184	1 845 356
Ventes de services	573 458	366 165
Subventions exploitation	1 059 755	1 187 014
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	80 912	285 465
Produits de cessions d'immobilisations	368 791	0
Autres produits	61 795	57 655
TOTAL	4 436 233	4 800 013

Les charges quant à elles, s'élèvent à 4 095 887 euros contre 3 998 857 euros l'an passé.

	30/06/2025	30/06/2024
Achats marchandises	14 946	15 117
Achats matières premières	1 032 188	940 263
Autres achats et charges externes	1 232 705	1 234 244
Aides financières, subventions	348 936	401 041
Impôts taxes	90 622	112 120
Salaires et traitements	751 189	701 626
Charges sociales	357 345	343 660
Amortissements et provisions	164 710	195 582
Valeur comptable des immobilisations cédées	45 391	0
Autres charges	57 854	55 204
TOTAL	4 095 887	3 998 857

- Produits et charges financiers

Les produits financiers sont constitués par les revenus des placements financiers, les plus-values latentes sur les titres en portefeuille n'étant pas encore prises en compte.

Le résultats financiers nettes est un bénéfice qui s'élève à 54 542 euros.

- Produits et charges exceptionnels

Depuis l'application du nouveau plan comptable Général, le résultat exceptionnel regroupe uniquement les produits et charges issus d'évènement majeurs et inhabituels.

Le solde du compte de résultat au 30 Juin 2025 se traduit par un bénéfice de 383 229 euros.

III - PROPOSITION - AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES

Compte tenu des textes relatifs à la Fédération et afin d'arrêter les comptes définitifs au 30 Juin 2025, après échange avec le Conseil d'administration, il est proposé l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice du 1er juillet 2024 au 30 Juin 2025 de 383 229 euros :

- L'affectation du bénéfice à la réserve de gestion.

La réserve de gestion s'établira après affectation à la somme de 5 315 319,22 euros.

IV - CONCLUSION

Les comptes de la Fédération permettent d'assurer la transparence de la gestion et ainsi, il vous est possible de mesurer la diversité et l'ampleur des actions menées par la Fédération.

Ils permettent aussi de garantir aux adhérents et aux donateurs le cadre financier rigoureux dans lequel s'inscrivent ces actions.

Je vous remercie de votre attention et je vous demande de bien vouloir vous prononcer par un vote sur les comptes et sur la proposition d'affectation que je viens de vous présenter.

M. Gaspard MARTIN
Expert-Comptable
SAS EFICIO CABEX

Monsieur HAKAKAT Khalid, Commissaire aux comptes atteste l'authenticité du rapport financier de Monsieur Mickaël DOMINGUES expert-comptable.

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

a. Convention de gestion de trésorerie

Entités concernées

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE et SAS Territoire 77.

Dirigeant concerné



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE, Président de la SAS Territoire 77.

Nature de la convention

Avance de trésorerie.

Modalités :

La FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE a réalisé une avance complémentaire de 40 831,79 € durant l'exercice 2024/2025 au profit de la SASU TERRITOIRE 77, ce qui porte le montant de l'avance à 333 221,41 € au 30/06/2025. Cette avance ne donne pas lieu à versement d'intérêts.

M.HARAKAT Khalid
Commissaire aux Comptes
Société AGH

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de l'exercice 2024-2025 tel qu'il vous est présenté.

4ème Résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports des experts comptables et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2025, l'Assemblée Générale approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes annuels arrêtés à cette date et se soldant par un bénéfice de 383 229 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquences, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion.

5ème Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'effectuer le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025, soit 383 229 euros, en totalité à la réserve de gestion, dont le montant passera ainsi de 4 932 090,01 euros à 5 315 319,22 euros

6ème Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R.612-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale prend acte des termes de ce rapport et approuve chacune des conventions.

DECISION DE L'ASSEMBLEE :

L'assemblée approuve à l'unanimité, le bilan de l'exercice 2024-2025.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027 Gérard BILLARD Trésorier

Rapport de gestion Du Trésorier

Gérard Billard
Trésorier

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Les résultats de l'exercice 2024-2025, établis par notre expert-comptable, Monsieur Gaspard MARTIN, et certifiés par le commissaire aux comptes, la société AGH représentée par Monsieur Khalid HAKAKAT, font apparaître un **résultat consolidé de 383 229,21 €**, réparti comme suit :

☛ Pour l'activité fédérale

L'activité fédérale dégage un excédent de **198 717,50 €**, résultant principalement de la vente d'un bien immobilier.



Ce résultat sera intégralement affecté au financement de l'extension du siège de la Fédération, conformément aux orientations présentées lors du précédent exercice.

➤ **Pour l'activité dégâts**

L'activité dégâts enregistre un excédent de **184 511,71 €**.

Il s'explique principalement par :

- la contribution de la convention pluriannuelle 2023–2025 relative à la transition du système d'indemnisation (322 975 € sur l'exercice),
- un contexte de prix agricoles bas, malgré l'augmentation des surfaces de cultures impactées.

➤ **Prévisions budgétaires 2026/2027**

Pour l'exercice 2026/2027, les budgets que nous vous soumettons sont :

- Pour le budget dégâts, une prévision de 1 490 000 €.
- Pour le budget FDC, une prévision de 2 279 150 €.

Soit un **budget consolidé de 3 769 150 €**, en baisse d'environ **4 %**.

Cette évolution traduit une gestion prudente et volontaire :

- le budget dégâts est ajusté au résultat excédentaire de l'exercice précédent, au bénéfice des adhérents ;
- le budget fédéral demeure stable, avec intégration de la contribution de 1 € par chasseur au profit de l'association régionale Faune et Paysage.

➤ **Contexte et stratégie d'adaptation**

Malgré une baisse continue du nombre de chasseurs, les budgets restent globalement stables.

Cette équation n'est possible que grâce à une évolution de nos actions et à l'élargissement de nos missions :

- Le Sem'obord, Sem'àlavolée77,
- L'utilisation des drones,
- Le développement de projets locaux,
- Les partenariats institutionnels,
- Et enfin, l'appui renforcé de TERRITOIRE 77.

Ces dispositifs ont un objectif clair : **améliorer durablement les territoires, leur biodiversité et leur capacité d'accueil de la faune et de la flore.**

Comme vous le voyez, nous avons fait le choix de vous offrir toujours de nouveaux services. Ce qui se traduit par une activité très soutenue de notre équipe fédérale.

Dans ces conditions, nous vous proposons les montants suivants pour les différentes cotisations qui restent d'ailleurs inchangées pour rappel :

➤ **Cotisations (inchangées)**

Les montants proposés restent identiques :

- **76 €** : cotisation fédérale permis départemental
- **38 €** : validation temporaire 9 jours
- **19 €** : validation temporaire 3 jours
- **8 €** : bulletin cynégétique trimestriel
- **30 €** : timbre grand gibier
- **99 €** : droit d'affiliation territoire + 0,55 €/ha gestion-défense chasse
- **130 €** : plan de chasse / plan de gestion / contribution forfaitaire dégâts

☞ **Dispositifs de marquage**

- Cerf C2 : **380 €**
- Cerf C1 : **330 €**
- Biche : **260 €**
- Faon : **230 €**
- Cerf élaphe indéterminé : **180 €**
- Chevreuil : **35 €**
- Daim : **50 €**
- Sika : **50 €**
- Mouflon : **50 €**

Par conséquent, les dispositifs de marquage inscrits au futur budget s'élèvent à **637 000 €**.

La contribution territoriale s'élève à **546 660 €**, avec une fourchette comprise entre **1,50 € et 46 € par hectare boisé ou assimilé**

Par ailleurs, Nous vous proposons également de souscrire votre assurance responsabilité civile avec votre validation au tarif négocié de **24,50 €**, auprès de notre partenaire **AXA BENARD ET SEVESTRE ET BOREL** à Meaux.

Investissements 2026-2027

Les investissements prévus s'élèvent à **15 000 €**, répartis comme suit :

- 5 000 € : site de Bray-sur-Seine
- 5 000 € : aménagement des autres maisons
- 5 000 € : matériel de bureau

En conclusion

Mesdames et Messieurs,

Même dans un contexte difficile, nous faisons le choix d'agir, en nous adaptant et en nous appuyant sur de nouveaux partenariats.

Il conjugue rigueur financière, stabilité des contributions et ambition opérationnelle au service des territoires.

7ème Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier de la FDC77, l'Assemblée générale approuve tel qu'il lui a été présenté le budget 2026/2027 de l'association pour un montant global de **383 229,21** euros ainsi que tous les montants s'y référant tels que principalement

DECISION DE L'ASSEMBLEE :

L'assemblée approuve le budget 2026-2027, à l'unanimité des suffrages exprimés, moins une abstention.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2025 DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2025 COMMISSION PETITE FAUNE Stéphane RIVOIRE Président de la commission petite faune

Projection film « Les chiens de chasse au petit gibier »

Madame, Monsieur, chers adhérents, chers bénévoles, chers amis, chers élus,

Il est des moments, dans la vie d'une fédération, où l'on mesure pleinement le chemin parcouru, mais aussi la responsabilité qui est la nôtre.

Cette assemblée générale en fait indéniablement partie.

C'est donc avec un profond sentiment d'honneur, mais également avec une grande exigence, que je me tiens aujourd'hui devant vous afin de vous présenter le bilan et les actions de la commission petite faune.

Avant toute chose, permettez-moi d'exprimer une reconnaissance sincère et appuyée à l'ensemble de nos bénévoles. Leur engagement, souvent discret mais toujours déterminant, constitue le socle de tout ce que nous entreprenons. Leur présence sur le terrain, leur fidélité et leur implication donnent un sens concret à nos ambitions.

Dans un contexte où notre modèle est parfois questionné, cet engagement est bien plus qu'un simple soutien, il constitue une véritable démonstration !

La démonstration de notre capacité à agir ; la démonstration de notre légitimité à gérer la faune sauvage et la démonstration de notre attachement profond à la préservation des milieux et de la biodiversité.

Aujourd'hui plus que jamais, notre action doit reposer sur des bases solides.

C'est pourquoi je souhaite insister avec force sur l'importance des retours de prélèvements via l'application « ChassAdapt », mise en place par notre Fédération Nationale.

Dans un contexte marqué par des moratoires et des contraintes croissantes, ces données ne sont pas accessoires ; elles sont essentielles !

Elles permettent d'éclairer nos décisions, d'objectiver les situations et de défendre une gestion responsable, argumentée et crédible.



Sans connaissance, il n'y a pas de gestion.
Et sans gestion, il n'y a pas d'avenir pour nos espèces.

Les actions menées au cours de cette saison témoignent de notre volonté d'agir avec cohérence, rigueur et efficacité.

Le dispositif Sem'àlavolée⁷⁷ confirme pleinement sa pertinence et son importance. Cette année, nous avons franchi le seuil des 1 000 hectares ensemencés, avec un développement géographique significatif, du sud au nord de notre département, impliquant un nombre croissant de territoires.

Les retours de terrain sont particulièrement positifs et traduisent une appropriation effective du dispositif par les acteurs locaux. Celui-ci constitue, à ce titre, un levier majeur pour l'amélioration durable des habitats.

Par ailleurs, ce programme fédère un nombre toujours plus important de partenaires, avec pour ambition son intégration progressive dans les politiques de l'eau, les pratiques agronomiques et les démarches environnementales.

Dans la continuité de l'aménagement de nos territoires, nous avons achevé l'ensemble des plantations de haies engagées dans le cadre du Pacte Haie, avec un total de 55 kilomètres linéaires désormais implantés.

Nous pouvons être fiers de ce résultat, qui témoigne une fois de plus de notre engagement et de la solidité des liens que nous entretenons avec nos partenaires agricoles.

Dans le cadre de la dynamique des populations et de leur renforcement, l'opération faisans, mise en place sur les G.I.C. en plan de gestion, connaît un réel succès, avec plus de 5 700 oiseaux implantés.

L'augmentation des demandes et l'engouement constaté traduisent une adhésion forte ainsi qu'une confiance affirmée dans les actions conduites collectivement. À ce titre, il apparaît légitime de reconduire cette opération pour la prochaine saison, avec un élargissement du dispositif aux territoires des communes du GIC Marne-et-Oise souhaitant intégrer un plan de gestion faisans en complément du lièvre.

Bien sûr, nous porterons cette demande lors du prochain CDCFS du 20 avril.

Enfin, la relance du groupe « perdrix grise » mérite d'être soulignée. Les premiers résultats sont encourageants, notamment grâce aux efforts d'aménagement des territoires et de régulation des prédateurs.

Cette dynamique demeure toutefois fragile, mais elle démontre que, lorsque les moyens et la volonté sont réunis, des perspectives positives peuvent émerger. Car je vous l'affirme avec conviction et passion : la chasse de la plaine et du petit gibier ne peut, et ne doit en aucun cas, disparaître.

Nous poursuivrons donc cette dynamique l'année prochaine, en nous efforçant de répondre aux attentes des territoires adhérents souhaitant s'investir dans le programme « perdrix grise ».

Je ne pouvais conclure sans évoquer ce qui, au fond, nous rassemble au-delà des chiffres et des actions : notre passion.

À travers le film présenté, j'ai souhaité mettre en lumière la place essentielle de nos chiens.

Ils ne sont pas de simples auxiliaires. Ils sont des partenaires, des compagnons, parfois même le prolongement de nous-mêmes dans l'acte de chasse.

Que serions-nous sans eux ?

Sans doute une pratique bien différente, et certainement moins riche.

Ils nous apportent des moments de joie, de fierté et de partage.

Et lorsqu'ils disparaissent, ils laissent un vide que seuls ceux qui l'ont vécu peuvent réellement comprendre.

Car oui, ils font partie de notre vie. Ils font partie de notre famille.

Mesdames et Messieurs, au-delà du bilan que je viens de vous présenter, c'est une conviction que je souhaite partager avec vous.

Notre avenir repose sur notre capacité à rester unis, exigeants et engagés :

- unis, pour défendre notre modèle ;
- exigeants, pour garantir la crédibilité de nos actions ;
- engagés, pour continuer à agir concrètement sur le terrain.

La gestion de la petite faune est un travail de patience, de rigueur et de passion.

Mais c'est aussi un travail tourné vers l'avenir...

Un avenir dont nous avons, ensemble, la responsabilité de construire les fondations.

Madame, Monsieur, je vous remercie de votre attention.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2025
COMMISSION FORMATIONS**

Martine PAROISSIEN Présidente de la commission Formation

Projection film « examen initial de la venaison FORMATION »

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, chers amis chasseurs,

Avant toute chose, permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des personnes qui contribuent, au quotidien, au bon fonctionnement et à la dynamique de notre pôle Formation.

Je tiens tout particulièrement à remercier chaleureusement nos formateurs bénévoles. Votre engagement, votre disponibilité et la qualité de votre transmission sont essentiels. Quelle que soit la formation dispensée, vous donnez de votre temps, vous partagez votre expérience et vous contribuez activement à la montée en compétence de tous les participants. Sans vous, rien ne serait possible, et votre implication force le respect.

Je souhaite également remercier l'Inspecteur de l'Office Français de la Biodiversité, Dominique Millet, pour sa présence et son accompagnement.

Enfin, je n'oublie pas l'ensemble du personnel. Votre travail, souvent discret mais toujours essentiel, assure l'organisation, la coordination, le suivi administratif et logistique, ainsi que la bonne réalisation de toutes nos actions de formation. Grâce à votre professionnalisme et votre engagement, nos activités se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

À toutes et à tous, merci pour votre implication, votre sérieux et votre esprit de collaboration. C'est grâce à cette synergie entre bénévoles, institutionnels et salariés que notre structure continue d'avancer et de remplir pleinement ses missions.

Maintenant je tiens à aborder avec vous un sujet essentiel : la formation sécurité décennale, instaurée en 2020.

Cette formation n'est pas là par hasard.

Elle n'est pas une contrainte administrative de plus.

Elle répond à une exigence forte : garantir la sécurité de tous. La nôtre, celle de nos partenaires de chasse, mais aussi celle de tous ceux qui partagent les espaces naturels avec nous.

Se former, c'est se remettre en question. C'est accepter de revoir ses habitudes. C'est renforcer ses réflexes. Et surtout, c'est montrer que l'on prend au sérieux la responsabilité que nous avons entre les mains.

Car oui, chasser, c'est une passion. Mais c'est aussi une responsabilité.

Se former, c'est se remettre à niveau. C'est revoir les règles fondamentales, parfois évidentes, mais qui doivent rester des réflexes absolus. C'est aussi intégrer les évolutions réglementaires, les bonnes pratiques, et les retours d'expérience.

Mais au-delà de l'aspect technique, cette formation est aussi un engagement. Elle montre que nous sommes des chasseurs responsables, conscients de nos devoirs, et soucieux de pratiquer notre passion dans les meilleures conditions possibles.

Elle est également un levier pour préserver l'image de la chasse. Nous le savons, notre activité est souvent observée, parfois critiquée. Chaque effort en matière de sécurité est une preuve concrète de notre sérieux et de notre volonté de bien faire.

Depuis sa mise en place, plus de 8 000 chasseurs ont été convoqués à cette formation.

À ce jour, 4 500 d'entre eux l'ont déjà suivie.

Et à ceux qui ne l'ont pas encore fait, je veux dire ceci, simplement : il est temps.

Pas seulement parce que c'est obligatoire. Mais parce que c'est nécessaire.

L'an passé, nous avons évoqué ensemble un sujet essentiel pour l'avenir de notre passion : l'arrivée de nouveaux chasseurs et leur profil en pleine évolution, et ils méritent toute notre attention.

Plus de 50 % des nouveaux chasseurs vivent désormais en milieu urbain. Ce chiffre, à lui seul, traduit un changement profond. La chasse n'est plus seulement une tradition transmise au sein des territoires ruraux ; elle attire aujourd'hui des femmes et des hommes qui n'y ont pas grandi, mais qui cherchent à se reconnecter à la nature, à comprendre le vivant, et à donner du sens à leur engagement.

Autre enseignement marquant : 40 % de ces nouveaux pratiquants n'ont jamais participé à une journée de chasse avant de s'engager. Cela signifie qu'ils arrivent chez nous sans repères, sans codes, sans expérience concrète du terrain. C'est à la fois un défi et une formidable responsabilité.

Enfin, ces nouveaux chasseurs expriment majoritairement le souhait de pratiquer une chasse collective. Cela montre leur besoin de lien, de partage, d'intégration. Mais cela pose aussi une question essentielle : connaissent-ils réellement la diversité de nos pratiques, et notamment la chasse individuelle ? Ont-ils eu l'occasion de la découvrir, de l'apprécier, d'en comprendre les valeurs ?

Face à ces constats, nous ne pouvons pas rester spectateurs. Nous devons proposer des solutions concrètes, efficaces, et fidèles à l'esprit de la chasse.

Et cette solution, au fond, nous la connaissons déjà. C'est celle que nous avons nous-mêmes vécue.

C'est celle de la transmission.

Celle de nos grands-pères, de nos pères, de nos oncles, qui nous ont appris, patiemment, les gestes, les règles, le respect du gibier et des autres. Une transmission humaine, directe, sur le terrain, faite d'explications simples mais essentielles.

Aujourd'hui, nous devons retrouver cet esprit et l'adapter à notre époque.

C'est pourquoi nous proposons de mettre en place un accompagnement structuré pour les nouveaux chasseurs. Un dispositif qui leur permette de s'intégrer rapidement, efficacement, et en toute sécurité.

Concrètement, il s'agira de leur offrir un encadrement par un formateur fédéral, garant des règles, de la sécurité et de la conformité. À ses côtés, l'intervention d'un champion de parcours de chasse permettra d'apporter une approche technique de haut niveau, notamment sur la gestuelle, la posture, et la maîtrise du tir.

Car tirer ne s'improvise pas.

Il faut comprendre son arme, apprendre les bons gestes, adopter les bonnes attitudes. Il faut être en mesure de tirer en sécurité, mais aussi avec précision et responsabilité.

Ce parcours d'initiation permettra ainsi aux nouveaux chasseurs de bénéficier d'explications claires sur la manipulation des armes de chasse, leur conformité, et leur utilisation dans des conditions réelles. Il leur donnera les bases indispensables pour évoluer sereinement, que ce soit en chasse collective ou individuelle.

C'est en alliant tradition et exigence que nous réussirons.

- Tradition dans la transmission,
- Exigence dans la formation.

Mesdames, Messieurs,

Accueillir, former, accompagner : voilà notre responsabilité.

Si nous voulons que la chasse de demain soit forte, respectée et comprise, alors nous devons donner à ces nouveaux chasseurs les moyens de réussir, dès leurs premiers pas.

Non pas en les laissant seuls face à la complexité de notre pratique, mais en les guidant, comme d'autres l'ont fait pour nous.

Et je terminerai par cette idée, qui doit nous rassembler :

Un chasseur bien formé est un chasseur responsable.

Un chasseur responsable est un chasseur respecté.

Et une chasse respectée est une chasse qui a un avenir.

Continuons à nous engager pleinement dans cette démarche.

Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2025 COMMISSION COMMUNICATION

Nathalie POISSON Présidente de la commission communication

Projection du film « l'opération les chasseurs ont du cœur »

Mesdames, Messieurs,

Chers adhérents, Chers partenaires,

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom du pôle communication de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne.

La communication est souvent perçue comme un simple outil : informer, relayer, valoriser.

Mais aujourd'hui, elle est bien plus que cela. Elle est devenue un enjeu stratégique pour notre avenir.

Elle est ce lien essentiel entre nous, chasseurs, et la société.

Et dans ce contexte, un sujet s'impose naturellement : la venaison.

Comme vous avez pu le voir dans les différents films d'introduction, elle incarne concrètement notre réalité de terrain.

La venaison est une évidence, une opportunité, et un véritable vecteur de communication. Pourquoi ?

Parce qu'elle parle à tous,

parce qu'elle est concrète,

et parce qu'elle rassemble autour de valeurs simples : le local, la qualité, l'authenticité.

Au-delà du produit, elle raconte une histoire : celle d'un savoir-faire, d'un engagement et d'une responsabilité que nous souhaitons partager. Nos actions de communications reposent avant tout sur l'engagement et l'énergie de l'ensemble des équipes et des bénévoles qui les font vivre au quotidien.

J'en profite simplement pour remercier Jérôme, notre responsable communication, ainsi que toutes celles et ceux qui contribuent, souvent de manière discrète, à faire avancer ces projets.

C'est grâce à cet engagement collectif que nous pouvons aujourd'hui développer des actions de communication concrètes, capables de créer du lien et de faire évoluer les regards.

C'est dans cette dynamique que je souhaite aujourd'hui mettre en lumière deux actions majeures de communication menées par notre Fédération.

Depuis 2024, la FDC77 est pleinement engagée dans cette opération

Vous avez sans doute reçu dans vos boîtes aux lettres un poster mettant en avant les résultats de cette initiative à l'échelle de la région Île-de-France.

Et quels résultats !

Nous sommes passés de 5 000 repas offerts aux plus démunis en 2024 à 15 000 repas pour cette dernière édition.

Un triplement.

Un impact concret.

Une fierté collective.

Mais soyons clairs, rien de tout cela n'aurait été possible sans vous.

Sans votre engagement,

Sans votre générosité,

Sans votre volonté d'offrir une partie de vos tableaux de chasse.

Derrière ces chiffres, il y a des gestes simples mais essentiels :

le don de carcasses,

le partage d'une ressource,

la volonté d'être utile.

Cette opération, menée en partenariat avec la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France Ouest et pilotée par la Fédération Régionale des chasseurs d'Île de France, est aujourd'hui un véritable succès médiatique.

Elle change le regard.

Elle montre une autre réalité de la chasse.

Elle prouve que les chasseurs franciliens sont solidaires, responsables et engagés.

Pour cette dernière édition, ce sont près de 450 animaux qui ont été collectés.

Et nous avons une ambition claire : Aller encore plus loin.

Augmenter les dons, renforcer les partenariats, et amplifier l'impact auprès de la Banque Alimentaire d'Île-de-France.

Je souhaite également remercier chaleureusement tous les partenaires qui rendent cette opération possible : *Picardie Venaison, InterProchass avec son Président Jean Christophe CHASTANG, la Banque Alimentaire d'Île-de-France avec Bruno JARRY présent de la salle, ainsi que les associations locales bénéficiaires, notamment le Secours Catholique d'Entraide du Châtelet et la FAMISOL, épicerie solidaire de Saint-Fargeau-Ponthierry.*

Leur engagement à nos côtés est précieux.

Car il ne faut pas l'oublier, aujourd'hui, l'accès à une protéine animale de qualité devient un luxe pour de nombreuses familles.

Et dans le même temps, nous, chasseurs, pouvons parfois être confrontés à des surplus de venaison.

Alors oui, cette opération a du sens. Un sens social. Un sens humain. Un sens profondément moderne.

Et rappelons-le avec force :

la viande de gibier est une viande naturelle, pauvre en matières grasses, riche en nutriments et reconnue pour ses qualités gustatives exceptionnelles.

En valorisant la venaison, nous valorisons aussi notre pratique.

La deuxième action que je souhaite mettre en avant aujourd'hui est la plateforme « Gibier pour Tous ». Une action qui ouvre la chasse au grand public.

Il s'agit d'un service gratuit proposé par la FDC77 à ses adhérents, dans le cadre d'un contrat de service.

Son objectif est simple, mais ambitieux :

Permettre aux chasseurs d'écouler une partie de leur venaison auprès de particuliers.

Ces cessions peuvent être réalisées à titre gracieux ou à un prix solidaire.

Et les résultats, en seulement 7 mois, sont particulièrement encourageants :

Plus de 1 000 particuliers inscrits, souhaitant accéder à de la venaison 66 territoires de chasse engagés dans la démarche, et déjà plus de 100 cessions réalisées.

C'est un excellent démarrage.

Et même, un démarrage très prometteur lorsque l'on compare avec les autres départements partenaires de la plateforme.

J'en profite pour remercier Charlotte de Fougère et toute son équipe de C2F Concept pour le travail remarquable qu'ils réalisent au quotidien afin de faire avancer cette plateforme.

Ils se tiendront à votre disposition en fin d'Assemblée Générale pour répondre à toutes vos questions.

Mais au-delà des chiffres, ce qui est particulièrement intéressant, c'est le message transmis.

Cette réussite démontre une chose essentielle :

- la société moderne n'est pas forcément anti-chasse.
- Elle est surtout mal informée, parfois éloignée, mais aussi curieuse et ouverte, dès lors qu'on lui propose une approche concrète et positive.

Et quoi de plus universel que la gastronomie ?

- Le goût est un langage commun.
- Un vecteur d'émotion.
- Un moyen simple et efficace de créer du lien.

Oui, le gustatif est une porte d'entrée exceptionnelle pour faire évoluer les perceptions.

En permettant à des particuliers de découvrir la venaison, nous ne faisons pas que distribuer de la viande.

- Nous racontons une histoire.
- Nous transmettons des valeurs.
- Nous créons une expérience.

Et surtout, nous réhumanisons la chasse.

Bien entendu, je n'oublie pas, les autres missions majeures du pôle communication.

Informé reste au cœur de notre action. Informer de manière claire, régulière et accessible l'ensemble de nos chasseurs. Pour cela, nous mettons à votre disposition plusieurs outils :

notre site internet, l'espace adhérent,

ainsi que les bulletins cynégétiques, qui vous permettent de suivre l'actualité, les évolutions

réglementaires et la vie de votre Fédération. Mais la communication, ce n'est pas uniquement informer.

C'est aussi transmettre. Et dans ce domaine votre FDC77 n'est pas en reste, l'éducation à la nature reste une priorité essentielle.

Sensibiliser les plus jeunes, expliquer les équilibres naturels, faire comprendre les enjeux écologiques réels de nos territoires : Voilà un travail de fond, indispensable pour l'avenir.

À ce titre, je tiens à saluer le travail remarquable de notre animatrice et coordinatrice de projets liés à l'éducation à la nature, Maelyne HENO au titre de la FRC Ile de France.

Son engagement contribue pleinement à rapprocher les jeunes générations de la nature et à leur apporter une vision concrète, équilibrée et responsable de ces enjeux.

À travers de ces actions, nous démontrons que la communication ne se limite pas à des mots, à des affiches, ou à des publications.

Elle se construit par des actes concrets, par des initiatives utiles, par des preuves visibles.

La venaison est aujourd'hui un levier puissant pour :

Rapprocher les chasseurs de la société

Valoriser notre pratique et répondre à des enjeux alimentaires, sociaux et environnementaux

Alors continuons dans cette voie. Continuons à partager, à expliquer, à ouvrir.

Car notre avenir passe aussi par notre capacité à mieux faire connaître ce que nous sommes réellement.

Des gestionnaires de la nature.

Des acteurs du territoire.

Et des femmes et des hommes engagés.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-FRANÇOIS PRIOUX : la Nature et Vènerie en Fête

**PRESENTATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE DU
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

CAMPAGNE 2026/2027

Ouverture du gibier d'eau : 21 août 2026
 Ouverture générale :20 septembre 2026
 Clôture générale : 28 février 2027

ESPECES DE GIBIER SEDENTAIRE	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLOTURE
Perdrix grise	20 septembre 2026	06 décembre 2026
Lièvre	20 septembre 2026	06 décembre 2026*
Faisans, perdrix rouge	20 septembre 2026	28 février 2027*
Blaireau	15 septembre 2026	15 janvier 2027
Renard	1 ^{er} juin au 14 juillet** 15 juillet au 14 août **	28 février 2027 28 février 2027
Chevreuril tir d'été	1 ^{er} juin**	19 septembre 2026
Daim tir d'été	1 ^{er} juin**	19 septembre 2026
Cerf au brame	1 ^{er} septembre 2026**	19 septembre 2026
Chevreuril, Daim et Cerf	20 septembre 2026	28 février 2027
Sanglier A l'affût ou à l'approche Battue ** sur autorisation préfectorale individuelle Tous modes de chasse	1 ^{er} juin** 15 juillet** 1 ^{er} avril 2026** 15 août 2026	14 août 2026 14 août 2026 31 mai 2026 31 mars 2027
Chasse à courre Exception lièvre	15 septembre 2026 20 septembre 2026	31 mars 2027

Rappel : Ouverture de la caille des blés le 29 août 2026

* sauf fermetures anticipées locales

** sur autorisation préfectorale individuelle

PAROLE AUX INVITES

Monsieur Pierre CUYPERS Sénateur de la Seine-et-Marne et Président du groupe d'étude de la Chasse et de la Pêche au Sénat.

Monsieur Jean-Louis THIERIOT, Député et Conseiller Départemental de la 3^{ème} circonscription de la Seine-et-Marne.

Monsieur Pierre ORY préfet de Seine-et-Marne




REMISE DE RECOMPENSES DE LA FEDERATION

- ☞ Monsieur Vincent HURE, (Photographe animalier)
- ☞ Monsieur Gilles ADNOT (Président de Ste de chasse de Bois-le-Roi).
- ☞ Monsieur Bernard BRARD (Bénévole participant aux différents comptages FDC77)
- ☞ Monsieur Julien YETTE Président de l'Association du Challenge des Chasseurs de France en Seine-et-Marne

L'Assemblée Générale est clôturée à 13H00. L'ensemble des participants est invité à partager le cocktail traditionnel de clôture.

Le Président,



B. CHEVRON

la Secrétaire,

N. BEAULNES-SERENI

